



SEANCE PUBLIQUE

Procès-verbal

JEUDI 22 MARS 2014 – 18h30
Maison de la Vallée de Saint Savin

Présents : M. André CAZERES, Président
M. Joseph FROMIGUE, Vice-Président
Mmes Brigitte CAPOU – Marianne SARTHOU
MM. Antoine ALFARO – John BOGAERTS - Pierre CAPOU – Christian COUMET –
Alain LARROUDE - Thierry LASSERRE – Xavier MACIAS - Jean-Baptiste RAMON

Secrétaire de séance : M. Xavier MACIAS est désigné secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

- 2014-16** Constitution de la commission d'appel d'offres
- 2014-17** Constitution de la commission pastoralisme
- 2014-18** Décision Modificative n°1
- 2014-19** Remboursement des frais de déplacement des élus de la Commission Syndicale
- 2014-20** Demande de subvention pour l'hélicoptage des denrées en estives
- 2014-21** Refuge d'Estom - ouverture d'une enquête publique pour la protection du captage de la source
- 2014-22** Cession de fonds de commerce par la SARL Royalty à Cauterets à Monsieur Alix BUY (dissociation du commerce en deux entités juridiques distinctes)
- 2014-23** Demande de M. MENVIELLE, gérant du refuge d'Ilheou, pour la prise en charge par la Commission Syndicale de la redevance des fréquences radioélectriques pour l'année 2013 (770 €)
- 2014-24** Examen des candidatures pour le poste de garde valléen et choix du candidat

Sur proposition du Président, le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide de rajouter les questions suivantes à l'ordre du jour de la présente séance :

- 2014-25** Assignation en paiement et expulsion délivrée à Monsieur Bertrand PEYRE, locataire au Camp de la Russe
- 2014-26** Convention d'autorisation de passage avec ERDF en vue d'implanter un poste sur la parcelle AK 53 à Cauterets dans le cadre de reconstruction du réseau HTA suite aux inondations

2014-16 CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Président, en application de l'article 279 du Code des Marchés Publics, propose à l'Assemblée de désigner les membres de la Commission d'Appel d'Offres qui se compose :

d'un Président (de droit le Président de la Commission Syndicale assure cette fonction)

de trois membres titulaires

de trois membres suppléants

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de la constitution de la Commission d'Appel d'Offres comme indiqué ci-dessous :

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
Joseph FROMIGUE	Alain LARROUDE
Pierre CAPOU	Antoine ALFARO
Christian COUMET	Jean-Baptiste RAMON

- **AUTORISE** le Président à engager toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

2014-17 CONSTITUTION DE LA COMMISSION PASTORALISME

Le Président proposé au Conseil Syndical de constituer la commission pastoralisme chargée d'instruire les demandes liées aux estives valléennes et de les soumettre au Conseil Syndical.

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de la constitution de la Commission Pastoralisme composée de la façon suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Joseph FROMIGUE	Alain LARROUDE
Pierre CAPOU	John BOGAERTS
Jean-Baptiste RAMON	Christian COUMET
Brigitte CAPOU	Marianne SARTHOU
Antoine ALFARO	Xavier MACIAS
Thierry LASSERRE	

2014-18 DECISION MODIFICATIVE N°1

Suite au vote du budget le 3 mars 2014, il est nécessaire de procéder à une décision modificative n°1.

A l'issue de cette présentation, le Conseil Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- **De procéder** à la modification n° 1 des ouvertures de crédits prévues en dépenses et recettes de fonctionnement du budget principal 2014, ainsi qu'il suit :

CHAP	ART	DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
			Diminut° de crédits	Augmentat° de crédits	Diminut° de crédits	Augmentat° de crédits
FONCTIONNEMENT						
67	673	Titres annulés (ex. antérieurs)		28 884 €		
67	678	Autres charges exceptionnelles		<u>38 810 €</u>		
TOTAL DEP 67 : CHARGES EXCEPTIONNELLES				67 694 €		
75	752	Revenus des immeubles				<u>67 694 €</u>
TOTAL REC 75 : REVENUS DES IMMEUBLES						67 694 €
TOTAL DEP./ REC. DE FONCTIONNEMENT			0 €	67 694 €	0 €	67 694 €
TOTAL GENERAL DEP/REC. DE FONCT				67 694 €		67 694 €

- **d'autoriser le Président** à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

2014-19 REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT DES ELUS DE LA COMMISSION SYNDICALE

Le Président propose que les élus de la Commission Syndicale soient remboursés de leurs frais de déplacement et de repas pour les réunions auxquelles ils sont amenés à participer.

Considérant :

Lors des réunions, les élus de la Commission Syndicale qui ne peuvent percevoir d'indemnités de fonction peuvent être remboursés de leurs frais de déplacement et de repas.

Ces remboursements sont engagés à l'occasion des réunions suivantes :

- Diverses commissions thématiques instituées par délibération et dont les délégués sont membres
- Organes délibérants ou des bureaux des organismes où les élus représentent la Commission Syndicale
- Réunions de travail relatives à des projets développés par la collectivité organisées par la CSVSS ou sur l'invitation de l'Etat, de collectivités ou d'organismes partenaires.

Un état des frais trimestriel complété à l'initiative des élus, sera adressé au service administratif de la Commission Syndicale.

Le montant du remboursement se décompose comme suit : nombre de kilomètres effectués multipliés par le prix du kilomètre (fonction des chevaux fiscaux du véhicule utilisé).

Les montants, fixés par arrêté du Ministère de la Fonction Publique, sont revus dès modification ministérielle.

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- **d'autoriser le remboursement** des frais de déplacement des élus de la commission Syndicale non bénéficiaires d'indemnités de fonction, dans les conditions énoncées ci-dessus ;
- **d'autoriser le Président** à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

2014-20 DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'HELIPORTAGE DES DENREES EN ESTIVES

Depuis quelques années la Commission Syndicale propose d'acheminer les denrées pour les éleveurs et du matériel sur les estives de Marcadau, Ilhéou, Arratille, Pouey-Trenous, Chabarrou dont les dépenses prévisionnelles s'élèvent à la somme de 1 795 € HT.

Ces travaux peuvent bénéficier de soutiens publics à hauteur de 100% selon le plan de financement suivant :

Crédits européens (crédit FEADER) :	897.50 €
Crédits d'Etat (MAAF) :	897.50 €

A l'issue de cette présentation, le Conseil Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- **d'adopter** le principe de la réalisation du projet ci-dessus,
- **d'adopter** le principe du plan de financement proposé,
- **de solliciter** le concours financier des financeurs concernés,
- **de mandater** le Président pour entreprendre toutes démarches et signer tous documents, en vue du lancement du projet et de la mobilisation des aides publiques;

2014-21 REFUGE D'ESTOM - OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE POUR LA PROTECTION DU CAPTAGE DE LA SOURCE

Dans le cadre des travaux à réaliser sur le refuge d'Estom pour la remise aux normes du captage d'eau potable et du système d'assainissement il est nécessaire d'ouvrir une enquête d'utilité publique conformément au Code de la Santé Publique et de l'Environnement.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Syndical l'article L1321-2 du Code de la Santé Publique qui impose d'assurer la protection des captages pour l'alimentation en eau potable.

Suite à l'étude préalable, un hydrogéologue agréé nommé par l'agence de santé a émis un avis sur la protection de la source et a proposé des périmètres de protection accompagnés de servitudes à créer pour la protéger la qualité de la ressource et pour assurer une eau de bonne qualité.

Dans le cadre de la procédure il est obligatoire de réaliser une enquête d'utilité publique. Pour poursuivre, il convient que le conseil syndical se prononce sur l'ouverture de l'enquête d'utilité publique.

A l'issue de cette présentation, le Conseil Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- **de demander** l'ouverture d'une enquête publique pour la protection de la source alimentant le refuge d'Estom
- **de prendre l'engagement** :
 - de conduire à son terme la procédure de mise en conformité des périmètres de protection et de réaliser les travaux nécessaires
 - d'inscrire au budget, outre les crédits destinés au règlement des dépenses de premier établissement, ceux nécessaires pour couvrir les frais d'entretien d'exploitation et de surveillance du captage et des périmètres de protection.
- **d'autoriser le Président** à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

2014-22 CESSION DE FONDS DE COMMERCE PAR LA SARL ROYALTY A CAUTERETS A M. ALIX BUY (DISSOCIATION DU COMMERCE EN DEUX ENTITES JURIDIQUES DISTINCTES)

La SARL ROYALTY exploite un fonds de commerce bar restauration sur l'esplanade des Œufs à Cauterets dans le cadre d'un bail commercial.

La Commission Syndicale est sollicitée pour donner son accord à la dissociation du commerce en deux entités juridiques différentes dans le cadre d'une cession d'une partie du fonds à M. Alix BUY selon les conditions suivantes :

SARL ROYALTY	
Partie service, sanitaire, cuisine	95.50 m2
Salle clientèle	46.50 m2
Véranda fermée	71.50 m2
Terrasse extérieure	136.00 m2
Partie service bureau, laboratoire, pâtisserie, étage coupole	86.00 m2

ROYALTY CAFE	
Salle clientèle, coin cheminée, restaurant	29.00 m2
Véranda fermée (sas entrée)	51.90 m2
Salle restaurant	34.50 m2
Partie service (bar)	21.50 m2
Véranda fermée	43.50 m2
Cave sous/sol	39.00 m2
Terrasse	85.00 m2

A l'issue de cette présentation, les membres du Conseil Syndical souhaitent plus de détails sur les points suivants :

- Conséquences d'une dissociation du bail en cas de cessation d'activité de l'un des deux commerces
- Précisions sur les surfaces mises à disposition, notamment les terrasses
- Précisions sur les prix au m2 au vu de ventes récentes de fonds de commerce dans ce même secteur à Cauterets
- Précisions sur le bilan prévisionnel

2014-23 DEMANDE DE M. MENVIELLE, GERANT DU REFUGE D'ILHEOU, POUR LA PRISE EN CHARGE PAR LA COMMISSION SYNDICALE DE LA REDEVANCE DES FREQUENCES RADIOELECTRIQUES POUR L'ANNEE 2013 (770 €)

Le refuge d'Ilhéou possède un radiotéléphone installé par la Commission Syndicale mais la redevance annuelle des fréquences radioélectrique est à la charge du locataire gérant.

Durant l'année 2013 l'appareil a connu de nombreuses pannes et n'a pu être que très peu utilisé. C'est pourquoi Gilles MENVIELLE demande la prise en charge par le budget de la Commission Syndicale du montant de cette redevance pour l'année 2013.

A l'issue de cette présentation, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- **d'accepter de façon exceptionnelle**, au vu des nombreux dysfonctionnements du radiotéléphone, la prise en charge par le budget de la Commission Syndicale de la redevance des fréquences radioélectrique pour l'année 2013 sur le refuge d'Ilhéou s'élevant à la somme de 770 € ;
- **d'autoriser le Président** à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

2014-24 ASSIGNATION EN PAIEMENT ET EXPULSION DELIVREE A MONSIEUR BERTRAND PEYRE, LOCATAIRE AU CAMP DE LA RUSSE A CAUTERETS

Le Président informe le Conseil Syndical de la situation de Monsieur Bertrand PEYRE, déjà évoquée lors de précédentes réunions.

Monsieur Bertrand PEYRE est locataire de la Commission Syndicale depuis le 1^{er} mai 2012 au camp de la Russe à Cauterets d'un appartement de type F4 dont le loyer mensuel s'élève à 520 € avec une provision pour charges mensuelle de 120 €.

Le montant des loyers et charges impayés depuis le mois de décembre 2012 s'élève à 12 569.83 €. Le commandement à payer délivré le 10 décembre 2013 par Maître MAZOUÉ, Huissier de justice, est à ce jour sans réponse.

L'audience qui fait suite au dossier d'assignation en paiement et expulsion délivré à Monsieur PEYRE est fixée le mardi 17 juin 2014 à 9h00 au Tribunal d'Instance de Tarbes.

A l'issue de cette présentation, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- **d'autoriser le Président** à ester en justice dans cette affaire ;
- **de confier** cette affaire à Maître Alain FILLASTRE, Avocat à Tarbes, afin de représenter la Commission Syndicale ;
- **d'autoriser le Président** à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

2014-25 CONVENTION POUR AUTORISER ERDF A UTILISER LA PARCELLE AK 53 DANS LE CADRE DE LA RECONSTRUCTION DU RESEAU HTA SUITE AUX INONDATIONS

Le Président présente la convention à signer avec ERDF accompagné d'un extrait du plan parcellaire afin d'autoriser le passage en vue d'implanter un poste sur la parcelle AK 53 à Cauterets dans le cadre de reconstruction du réseau HTA suite aux inondations.

A l'issue de cette présentation, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- **d'autoriser** le passage et l'implantation d'un support sur la parcelle AK 53 à Cauterets par Electricité Réseau Distribution de France ;
- **d'autoriser** le Président à signer la convention avec ERDF ;
- **d'autoriser** le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

2014-26 DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REHABILITATION DE L'ALIMENTATION ET EAU POTABLE ET DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DU REFUGE D'ESTOM

Le Président rappelle que des travaux de mise aux normes de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement du refuge d'Estom sont obligatoires suite aux préconisations des services sanitaires.

Ces travaux d'un montant de **190 130 € HT** peuvent bénéficier de soutiens publics dans le cadre du Pôle Touristique Cauterets Pont d'Espagne selon le plan de financement suivant :

Agence de l'Eau Adour Garonne :	60 860 €	(32%)
Région Midi Pyrénées :	17 000 €	(9%)
Département des Hautes Pyrénées :	17 000 €	(9%)
Autofinancement :	95 270 €	(50%)

A l'issue de cette présentation, le Conseil Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- **d'adopter** le principe de la réalisation du projet ci-dessus,
- **d'adopter** le plan de financement proposé,
- **de solliciter** le concours financier des financeurs concernés,
- **de mandater** le Président pour entreprendre toutes démarches et signer tous documents, en vue du lancement du projet et de la mobilisation des aides publiques;

EXAMEN DES CANDIDATURES POUR LE POSTE DE GARDE VALLEEN ET CHOIX DU CANDIDAT

Dans le cadre d'une meilleure gestion des estives, propriété indivise des 7 communes membres de la Commission Syndicale de la Vallée de Saint-Savin, la Commission Syndicale s'attache les services de deux gardes valléens embauchés du mois de juin à octobre de chaque année puis mis à disposition par le CRPGE65. Ces postes sont financés à hauteur de 70%.

Suite au départ de l'un des gardes valléens en 2014, il est nécessaire d'en recruter un nouveau à compter du 1^{er} juin 2014.

Six candidatures ont été reçues. Il est proposé de les examiner afin de faire un choix sur le candidat à retenir.

Candidats	Capacités professionnelles (diplômes, qualifications, formations, parcours)	Expérience agropastoralisme, agricole,...	composition du dossier
BONSIGNE EULACIA Paul	<i>Employé saisonnier à la Commission Syndicale de Barèges 2 ans de suite</i>	<i>aime la montagne et travailler à l'extérieur – est en stage à partir de début juin à la CSVSS pour 1 mois</i>	CV
GALTIER Franck 65120 Chèze	<i>Employé au RTM Accompagnateur en montagne</i>	<i>Habitué des travaux en montagne, hélicoptage ...</i>	<i>lettre de motivation + CV</i>
LARDAT Thibault 65110 Cauterets	<i>Emploi saisonnier été serveur - hiver loueur ski</i>	<i>Famille d'agriculteur, habitué des estives et des troupeaux</i>	<i>lettre de motivation + CV</i>
LONGUE Blandine 65400 Beaucens	<i>BTS Production animales accompagnatrice en montagne</i>	<i>Conseillère chambre d'agriculture (ovins) 3 ans</i>	<i>lettre de motivation + CV</i>
PUYO Jean Pierre 65260 Adast	<i>Ancien gardien du refuge d'Estom-30 ans</i>	<i>Famille d'agriculteur, habitué des estives et des troupeaux</i>	<i>Lettre de motivation</i>
ROEA Françoise 65260 Adast	NC	<i>Aime la montagne et travailler à l'extérieur</i>	<i>lettre de motivation</i>

Après avoir examiné l'ensemble des dossiers, le Conseil Syndical décide que la Commission pastorale rencontrera l'ensemble des candidats le mercredi 28 juin à partir de 17h30. Le choix du garde valléen sera réalisé par la commission à l'issue de cette rencontre.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22h00.

Le Président
André CAZERES

Le Vice-Président
Joseph FROMIGUE

Le secrétaire de séance
Xavier MACIAS

Brigitte CAPOU

Marianne SARTHOU

Antoine ALFARO

John BOGAERTS

Pierre CAPOU

Christian COUMET

Alain LARROUDE

Thierry LASSERRE

Jean-Baptiste RAMON